



Point no 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Depuis 2016 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour le renouvellement progressif de son parc de compteurs d'eau potable.

2. Historique

A titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 l'entretien et le développement du réseau d'eau potable de la Commune.

Selon les indications de la société faîtière qu'est la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE), les compteurs d'eau doivent être remplacés au bout de 15 ans d'utilisation en moyenne. D'expérience, la probabilité de défectuosité sur les compteurs âgés de 15 à 20 ans est faible. C'est pourquoi ces dernières années, la Commune a fait le choix de remplacer ces compteurs après une moyenne d'utilisation de 20 ans.

Depuis 2016 et afin d'assurer un roulement, le Conseil général est invité à accepter un crédit budgétaire pour le remplacement des compteurs d'eau arrivant en fin de vie.

Pour information, durant l'année 2018 une analyse fine des textes structurant la nouvelle « Stratégie énergétique 2050 » a révélé qu'il n'était ni nécessaire, ni utile de recourir au « smart metering » dans le cas du remplacement des compteurs d'eau potable.

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits pour l'assainissement des compteurs d'eau :

Année	Montant octroyé (CHF)	Montant utilisé (CHF)
2016	40'000.-	9'459.-
2017	40'000.-	9'269.-
2018	53'000.-	51'192.-
2019	30'000.-	26'416.-
2020	30'000.-	26'736.-
2021	30'000.-	19'729.-
2022	30'000.-	29'235.-
2023 (en cours)	40'000.-	~35'000.-

En 2021, la crise sanitaire a impliqué quelques problèmes de ressources. Les changements systématiques souhaités n'ont pas pu tous être réalisés.

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'assainissement des compteurs d'eau potable pouvant intervenir en 2024

Au 27.10.2023, l'inventaire communal se présentait comme suit :

Année de pose	Année de remplacement recommandée par la SSIGE	Année de remplacement choisie par la Commune	Nombre
1901 à 1998	Au plus tard 2014	Au plus tard 2019	7
1999 à 2002	Au plus tard 2018	Au plus tard 2023	67
2003	2019	2024	237
2004	2020	2025	435
2005	2021	2026	36
2006	2022	2027	43
2007	2023	2028	38
2008	2024	2029	11
2009	2025	2030	14
2010	2026	2031	23
2011	2027	2032	55
2012	2028	2033	34
2013	2029	2034	317
2014	2030	2035	22
2015	2031	2036	49
2016	2032	2037	26
2017	2033	2038	45
2018	2034	2039	118
2019	2035	2040	27
2020	2036	2041	113
2021	2037	2042	50
2022	2038	2043	97
2023 (en cours)	2039	2044	116
TOTAL	-	-	1980

Au 27 octobre 2023, 311 compteurs avaient 20 ans ou plus, soit environ 15% du parc.

Mais 874 compteurs avaient plus de 15 ans. Ce qui signifie qu'environ 44% du parc ne respectait pas la recommandation de la SSIGE.

A cette problématique vient s'ajouter le renouvellement, non pas systématique, mais, très aléatoire de ces 25 dernières années. En effet, les gros rattrapages ayant eu lieu en 2003, 2004 et 2013 impliqueront un nombre conséquent de compteurs de plus de 20 ans en 2024, 2025 et 2034.

3. Projet

Adapter chaque année le montant de la demande de crédit en fonction du nombre de compteurs ayant atteint l'âge de 20 ans aurait permis un rattrapage rapide.

Mais ces variations ne sont pas idéales pour :

- la planification financière à long terme ;
- la planification du travail du gestionnaire de réseau.

Une réflexion afin d'obtenir un lissage financier dans le temps a donc été privilégiée par votre autorité en 2022, permettant la poursuite du remplacement des compteurs, mais en acceptant pendant quelques années des compteurs de plus de 20 ans.

Avec le nombre de compteur actuel et les nouveaux compteurs liés aux nouvelles constructions, il est proposé de remplacer systématiquement ~120 compteurs d'eau potable chaque année.

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 40'000.- TTC pour l'assainissement des compteurs d'eau potable pouvant intervenir en 2024

En maintenant ce rythme d'investissement pendant les 7 prochaines années, la commune pourra garantir que tous les compteurs présents sur son territoire ne resteront pas en fonction plus de 20 ans à partir de 2031.

4. Coût

Le compteur coûte en moyenne CHF 300.- l'unité.

A cela vient s'ajouter 30 min à 1h de main d'œuvre pour la pose.

Entre 2016 et 2023, l'achat et la pose d'un compteur coûtaient en moyenne CHF 349.- TTC.

Il est intéressant de rappeler que lors des changements systématiques, il peut y avoir quelques surcoûts en terme de personnel, car même si des rendez-vous sont pris avec les propriétaires, il arrive qu'ils ne soient pas présents ou que le local compteur soit inaccessible. Ce qui nécessite l'organisation d'un second passage du technicien.

Le renouvellement sur 20 ans implique une demande de crédit annuel de CHF 40'000.-.

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée, puisqu'il s'agit d'un chapitre autofinancé par les taxes.

5. Taxe de base, taxe de consommation et achat des compteurs

Le prélèvement des taxes communales liées à l'eau potable est détaillé en page 45 du plan général d'approvisionnement en eau potable (PGA). Milvignes a choisi d'en utiliser deux parmi celles recommandées par la SSIGE :

- La taxe de base (en lien avec le diamètre du compteur), dite taxe de base, sert à couvrir les frais fixes du réseau. Il s'agit des frais engendrés par les installations d'alimentation en eau potable, notamment les frais financiers, et aussi le maintien de la valeur du réseau. Cette taxe ne couvre pas l'achat du compteur.
- La taxe de consommation (sur les m3) sert à couvrir les frais variables, notamment les frais de personnel, d'exploitation et d'entretien du réseau, voire les achats d'eau potable à d'autres distributeurs.

Ces deux taxes ne permettent pas de financer l'achat des compteurs d'eau. L'investissement doit donc être entrepris par le propriétaire du réseau, s'il souhaite percevoir la taxe de consommation.

6. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement d'un réseau d'eau potable performant participent au développement durable.

7. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 8 novembre 2023



Le Conseil général

de la

Commune de Milvignes

Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau potable

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,
dans sa séance du 14 décembre 2023,
vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement	Article premier Un crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer l'acquisition de compteurs d'eau potable pouvant intervenir en 2024.
Comptabilisation	Article 2 Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 5%.
Exécution	Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023